

SYNDICAT DES EAUX DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 FEVRIER 2018

Le 15 février 2018, à 20 heures, se sont réunis en mairie de ONANS:

- Jean Marie JACOB, président,
- Francis LHOMME, vice-président,
- Cyril CORNEVAUX, vice-président,
- les délégués : Guy SAINTVOIRIN, Michel GAUTHIER, Pascal CASARTELLI, Nicolas LHOMME, Marie Odile GAUDARD, Denise MATHIOT, Jean Paul BELON, Frédéric ROUTHIER, Jean François GREMAUX, Christian MORA,
- Alain ENAMORADO de VEOLIA,
- Michel BOURRELIER, MBCconseils.

1 : Election d'un secrétaire de séance :

Jean François GREMAUX est élu à l'unanimité.

2 : Approbation du compte rendu de la réunion du 5 décembre 2017 :

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

3 : Questions à VEOLIA:

En avant-propos, Alain ENAMORADO tient à remercier, en son nom et au nom de tous les techniciens VEOLIA, le bureau et le comité syndical pour avoir renouvelé sa confiance dans l'entreprise, au prix de négociations difficiles.

- déploiement de la télé relève :

Sébastien HUSTE GRANGE va rencontrer les maires et les élus entre le 19 et le 21 février pour rédiger un courrier destiné à tous les abonnés pour les informer et prendre rendez-vous avec eux. Ensuite, les équipes vont remplacer tous les compteurs anciens et équiper les récents. Puis la société BIRDS (ancienne M2O) installera les répéteurs et les concentrateurs après consultation des maires de juillet à septembre 2018. La télé relève doit être opérationnelle en fin d'année, à l'exception des cas particuliers : compteurs isolés, maisons fermées.

- recherches de fuites :

Véolia est satisfait des conditions actuelles car la production journalière actuelle est de 280 à 290 m³/jour alors que l'objectif, pour un rendement optimum, est de 300 à 320 m³/jour. De plus Brétigny est maintenant inclus dans ces prévisions, alors qu'il ne l'était pas auparavant.

La télé relève va permettre d'affiner les recherches de fuites, d'autant plus si de nouveaux compteurs de sectorisation sont installés.

- questions diverses :

- compteurs de sectorisation :

L'offre du nouveau contrat de Véolia proposait la pose de compteurs de sectorisation supplémentaires, pour améliorer l'exploitation du réseau. La charge financière de ces nouveaux équipements étant supportée en totalité par le syndicat, ou répartie sur le prix de l'eau.

Considérant que cet équipement est surtout, voire uniquement, bénéfique au fermier, cette option n'a pas été retenue.

Une discussion doit maintenant s'engager, pour l'établissement de ces nouveaux compteurs, d'autant que la télé relève peut bénéficier à certains de ces nouveaux compteurs pour lesquels aucun travaux de génie civil n'est nécessaire. Pour les autres, une répartition collectivité/fermier est à arrêter.

- SIG :

Le cahier des charges du nouveau contrat prévoit, dans le délai d'un an après la fourniture par la collectivité au délégataire du fonds de plan cadastral numérisé conforme à la norme NF Z52-000, l'établissement d'un SIG (Système d'Information Géographique) d'une classe de précision conforme à l'arrêté du 15 février 2012.

Véolia établira ce SIG avec une précision de classe A pour les organes aériens et affleurants, et pour les travaux neufs, et de classe B pour les ouvrages enterrés existants.

- Programme de renouvellement du dernier contrat :

Le contrat échu, comme le nouveau contrat, prévoit un programme de renouvellement des appareillages. Si ce programme n'est pas respecté, la valeur des appareillages non renouvelés est remboursée par le fermier à la collectivité, majorée du coefficient K.

Véolia doit devoir attendre le RAD 2016 pour connaître les renouvellements effectués en 2016, alors que le syndicat aimerait les connaître au plus vite, avant la publication du RAD, Véolia devant savoir les opérations réalisées au cours de l'année

-Anti intrusions et réservoir de Brétigny :

Le nouveau contrat prévoit des travaux à effectuer par le délégataire, à ses frais, dans les six premiers mois du contrat : il s'agit de la pose d'alarmes anti intrusions et d'améliorations au réservoir de Brétigny. Véolia va programmer ces travaux au plus vite.

-Contrôle des poteaux d'incendie :

La convention signée avant le nouveau contrat est conforme à l'offre prévue dans ce nouveau contrat : 32 € HT/ poteau/ an.

Un examen particulier sera réalisé à Gémonval où 6 sur 8 poteaux sont déclarés non conformes.

-Questions diverses :

- Jean François GREMAUX a un manque de pression chez lui (4, rue du 14 novembre à ONANS) qui ne lui permet pas de purger un radiateur. Précédemment, son compteur a été colmaté par le calcaire et il craint que ce même phénomène se soit reproduit. Véolia va intervenir à son domicile.

- la commune d'ONANS loue deux appartements dans l'ancienne mairie. Les deux compteurs sont dans le même appartement du rez-de-chaussée et inaccessible au locataire du second. Véolia va étudier le problème.

- A GENEY, une fuite a été détectée après compteur. Véolia va étudier le dossier.

4 : Prix de l'eau :

Le nouveau contrat prévoyait l'option télé relève de tous les compteurs, option retenue lors du dernier conseil syndical. Cette option a un coût : en exploitation de 0.0392 €/m³ qui a été intégré au prix de l'eau. Malgré ce supplément, la facture type 120 m³ de la part fermière uniquement passe de 186.54 € à 180.90 €.

Reste que l'investissement est à la charge du syndicat. Il est en fonction du nombre de compteurs équipés. Il est évalué, si tous les compteurs sont équipés, à 85 440 €.

Cette somme peut être couverte par un emprunt à 2 % sur dix ans. Les annuités s'élèveraient à 9 655 €.

Répartie sur 641 compteurs, elles génèrent :

-soit une augmentation uniquement de la part fixe de 15.06 €/an.

- soit une augmentation de moitié sur la part fixe et l'autre moitié sur le m³ qui augmenterait de 0.0564 €/m³

- soit une augmentation uniquement sur la part variable, le m³ augmentant de 0.1128 €/m³.

Après en avoir délibéré, le comité syndical se prononce à l'unanimité pour une augmentation uniquement sur la part fixe. L'abonnement, part syndicale, passera ainsi de 13.05 € à 28.11 €.

Cette délibération sera transmise à Véolia pour application immédiate.

A noter que cette augmentation reste largement conforme à la législation, puisque l'abonnement représentera 28 % d'une facture type 120 m³, alors que la loi le plafonne à 40% actuellement, et à 30 % dans un avenir proche.

A l'unanimité, le conseil syndical autorise le président à recourir à l'emprunt au meilleur taux pour couvrir cette dépense et lui donne tous pouvoirs pour contracter cet emprunt.

5 : Travaux de réhabilitation des réseaux :

- 5.1: Projet sur GENEY :

L'entreprise est en chantier et les travaux avancent.

- 5.2: Projet sur ETRAPPE :

Un imprévu de chantier sous la forme d'une canalisation de diamètre 50 en réalité alors qu'elle était notée en diamètre 100 sur les plans. La commune voulait brancher un poteau d'incendie, ce qui n'est plus possible, sauf à renforcer cette conduite, sur 125 ml.

Le devis de l'entreprise est de 24 237.00 €, sur lesquels le syndicat pourrait toucher 30 % de subventions, le reste étant à la charge de la commune d'ETRAPPE. Les branchements (8) pourraient être repris par Véolia.

A l'unanimité, le conseil syndical autorise le président à engager cette dépense et le mandat pour la réalisation et le financement de ces travaux.

6 : Renouvellement du contrat de MBConseils:

Le contrat d'assistance de MBConseils est arrivé à échéance au 31 décembre 2017. Un nouveau contrat a été proposé de 2018 à 2021, fin de la mandature. Le tarif est inchangé depuis le début, 1 500 €/an, soit 6 000 € pour les 4 ans restants.

A l'unanimité, le conseil syndical accepte ce contrat et donne pouvoir au président pour le formaliser.

7 : AD@T : coût et adhésion :

Lors du dernier conseil, le président avait présenté l'AD@T et ses prétentions de cotisation à 400 €/an. Après négociations, le président a ramené cette cotisation à 40 €/an. Cette adhésion emporte également une assistance juridique.

A l'unanimité, le conseil autorise le président à adhérer à cet organisme.

8 : Captage prioritaire : FREDON et information Agence de l'Eau :

Le président fait part au conseil d'un courrier reçu de l'Agence de l'Eau : La FREDON sera directement rémunérée par l'Agence de l'Eau dès 2018. En conséquence, le syndicat bénéficiera des prestations de la FREDON sans rien avoir à déboursier.

9 : Questions diverses :

- Pour terminer les périmètres de protections et pouvoir toucher les subventions de l'Agence de l'Eau, le syndicat doit être propriétaire des périmètres immédiats et les avoir clos. Or, il se trouve que les propriétaires de la doline située au lieudit Combe Ainé, inscrite dans le périmètre immédiat, refusent toutes discussions et ne réceptionnent pas les recommandés.

Le recours consiste en la saisine du juge des expropriations, présentée sous la forme d'un mémoire signé des parties. Le président s'avoue démuné pour présenter ce recours.

A l'unanimité, le conseil syndical l'autorise à engager un avocat, spécialisé dans le droit des sols et/ou de l'expropriation pour le soutenir, afin de retoucher les subventions au plus vite.

- Un dépôt de fumier a été signalé en limite et dans le périmètre immédiat de la source, en sortie de GENEY direction ACCOLANS. Le président et Madame le maire de GENEY ont alerté les autorités. La suite est en attente.

- A GENEY, le problème perdure avec un agriculteur qui ne vide pas sa fosse à purin dont le troplein va dans les égouts communaux. Les autorités ont été averties mais la suite se fait attendre.

La séance est close à 23 heures.

Dressé par MBConseils, le 16 février 2018.